



NEUILLY-SUR-SEINE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 MAI 2014**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neuilly-sur-Seine, le 27 mai 2014

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Étaient présents :

M. Jean-Christophe FROMANTIN, Mme Alexandra FOURCADE, M. Pierre-Adrien BABEAU, Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN, M. Jacques PIRSON, Mme Marie-Claude LE FLOC'H, M. Michel LEGMANN, Mme Maryline SFEDJ, M. Philippe KARSENTY, Mme Emmanuelle d'ORSAY, M. Olivier LARMURIER, Mme Virginie KLEIN, Mme Ariane GELLE, M. François LE STANG, M. Patrick GAUTRAT, Mme Françoise DESCHEEMAEKER, M. Pierre JUSTON, Mme Marie-Claude LEBOULANGER, Mme Marie-Laure SOUPLET, M. Philippe GIRY-DELOISON, Mme Caroline MONIN (départ à 20h45), Mme Marie-Noëlle BARRE, Mme Claude BENEZIT (départ à 20h55), M. François-Xavier DUPONT, Mme Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX, Mme Véronique de FOUGEROUX, M. Gilles de la MOTTE, M. Stéphane ALARDET, Mme Mireille BERTRAND, M. Eric SCHINDLER, M. Rémi CHEYMOL, M. Marc WARNOD, M. Jean-Philippe DUMONT, Mme Laurence MICHELANGELI, Mme Alia ATIEH, Mme Emilie QUINTIN, Mme Julie AUFFRET-MULLER, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, Mme Anne WILLOT, M. Bertrand BESSE, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN-FOURNIER, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS, M. Anthony DODEMAN.

Étaient excusés représentés :

M. Serge VINENT-GARRO représenté par M. Jean-Christophe FROMANTIN, M. Damien de FOUCAULT représenté par Mme Alia ATIEH, M. Arnaud TEULLE représenté par Mme Florence MAURIN-FOURNIER.

Secrétaire : M. Bertrand BESSE

Le procès-verbal du 10 avril 2014 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous communique les décisions municipales prises en application de la délibération n°2-10042014 du 10 avril 2014 :

N° 138/2014 du 17/04/2014

Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de la course pédestre de Neuilly-sur-Seine

N° 139/2014 du 17/04/2014

Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de réalisation de reportages photographiques, captation d'images et montage de films vidéo numériques – Lot n°2 : Captation d'images et montage de films vidéo numériques

1/18

<u>N° 140/2014 du 17/04/2014</u>	Avenant n°2 au marché n°2012M221 relatif à la fourniture de vêtements professionnels - Lot n°4 : fourniture de vêtements professionnels pour les agents des établissements d'accueil de la petite enfance
<u>N° 141/2014 du 17/04/2014</u>	Avenant n°2 au marché n°2012M74 relatif à la fourniture et livraison de gazon en plaques et en graines
<u>N° 142/2014 du 17/04/2014</u>	Marché relatif aux services de télécommunications (téléphonie fixe, téléphonie mobile) - Lot n°1 : Téléphonie fixe
<u>N° 143/2014 du 17/04/2014</u>	Avenant n°1 au marché n°2012M176 relatif à la prestation de transport de fonds pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 144/2014 du 17/04/2014</u>	Avenant n°1 au marché n°2013M28 relatif à l'assistance technique pour le suivi, le contrôle et les opérations préalables à la réalisation des travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement : rues Chartran, des Huissiers, de Bagatelle et Delabordère à la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 145/2014 du 17/04/2014</u>	Avenant n°1 au marché n°2013M181 relatif à la remise en état du local technique du Théâtre d'eau pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 146/2014 du 17/04/2014</u>	Avenant n°1 au marché n°2013M38 relatif à la réhabilitation des collecteurs d'assainissement : rues Chartran, des Huissiers, de Bagatelle et Delabordère
<u>N° 147/2014 du 17/04/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de 16 rafraîchisseurs d'air pour les établissements de la Petite Enfance de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 148/2014 du 17/04/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'un four combiné pour l'école maternelle des Poissonniers à Neuilly-sur-Seine
<u>N° 149/2014 du 17/04/2014</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle «Tabinar, le p'tit train train» présenté à l'accueil de loisirs élémentaire Charcot
<u>N° 150/2014 du 17/04/2014</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle «Mon grand père est magicien» présenté aux accueils de loisirs Poissonniers maternel et élémentaire
<u>N° 151/2014 du 17/04/2014</u>	Marché relatif à l'atelier d'animation du Centre KAPLA «Construire avec des planchettes en bois de pin» présenté au Complexe sportif du Pont de Neuilly
<u>N° 152/2014 du 17/04/2014</u>	Marché relatif à l'achat du concert du groupe «THEODORE, PAUL & GABRIEL » prévu le samedi 21 juin 2014 à 19 h sur le parvis de l'Hôtel de Ville
<u>N° 153/2014 du 17/04/2014</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle «Renan Luce» prévu le samedi 21 juin 2014 à 20h15 sur le parvis de l'Hôtel de Ville
<u>N° 154/2014 du 17/04/2014</u>	Marché relatif à l'achat du concert du groupe «Juvéniles» prévu le samedi 21 juin 2014 à 22h sur le parvis de l'Hôtel de Ville
<u>N° 155/2014 du 17/04/2014</u>	Suppression de l'armoire au 2 rue Bellanger 92200 Neuilly-sur-Seine
<u>N° 156/2014 du 17/04/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réparation du chariot élévateur électrique de marque DOOSAN
<u>N° 157/2014 du 17/04/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et la livraison d'étriers et d'épingles de protection

<u>N° 158/2014 du 17/04/2014</u>	Attribution du dépannage de l'armoire à clé du service Patrimoine Immobilier Bâti
<u>N° 159/2014 du 17/04/2014</u>	Acquisition d'un réfrigérateur 118 L pour le multi-accueil Soyer
<u>N° 160/2014 du 23/04/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fabrication et à la livraison de cartes PVC pré-imprimées
<u>N° 161/2014 du 23/04/2014</u>	Signature de la convention avec l'association «PikPik Environnement» pour la tenue d'une DiscoSoupe à l'occasion du week-end du Végétal 2014
<u>N° 162/2014 du 24/04/2014</u>	Autorisation de signer un marché de prestation pour l'animation d'un atelier d'art-thérapie à destination des aidants familiaux de personnes âgées en perte d'autonomie
<u>N° 163/2014 du 24/04/2014</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet Vincent Segurel pour ses interventions dans le dossier « Référé préventif Ste Anne »
<u>N° 164/2014 du 24/04/2014</u>	Marché relatif à l'organisation pour la saison 2014-2015, des Ciné-Conférences «Connaissance du Monde» avec la société «Terre des Mondes» sise n°8, rue Godillot - 93400 Saint-Ouen
<u>N° 165/2014 du 24/04/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de 100 corbeilles de tri sélectif BUROCITY pour les services de la Ville
<u>N° 166/2014 du 24/04/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance et à l'assistance du progiciel «Avenio», à l'acquisition de connexions client supplémentaires et de prestations d'extension «AvenioWeb» pour la gestion du service des Archives
<u>N° 167/2014 du 24/04/2014</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association BIB92
<u>N° 168/2014 du 24/04/2014</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association des Utilisateurs des Logiciels d'Infor Bibliothèque
<u>N° 169/2014 du 24/04/2014</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association des Directeurs des Bibliothèques des Grandes Villes de France
<u>N° 170/2014 du 24/04/2014</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association pour la Coopération des Professionnels de l'Information Musicale
<u>N° 171/2014 du 24/04/2014</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association des Bibliothécaires de France
<u>N° 172/2014 du 24/04/2014</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association Images en Bibliothèques
<u>N° 173/2014 du 24/04/2014</u>	Avenant n°1 au marché n°2014M45 relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux – Lot n°7 : Revêtements de sol
<u>N° 174/2014 du 24/04/2014</u>	Avenant n°1 au marché n°2013M186 relatif à l'entretien des voiries communales et annexes de la Ville de Neuilly-sur-Seine 2014 à 2017
<u>N° 175/2014 du 24/04/2014</u>	Marché relatif à la fourniture et à la livraison de végétaux et de bacs d'orangerie dans le cadre des aménagements paysagers de l'avenue Achille Peretti (section comprise entre la rue de l'Hôtel de Ville et la rue d'Orléans)

<u>N° 176/2014 du 24/04/2014</u>	Avenant n°3 au marché n°2012M01 relatif aux prestations de collecte et d'évacuation des déchets ménagers et assimilés, et de collecte et de nettoyage des marchés (lot n°1)
<u>N° 177/2014 du 24/04/2014</u>	Marché relatif à des travaux d'aménagements de voirie et paysagers de l'avenue Achille Peretti (section comprise entre la rue de l'Hôtel de Ville et la rue d'Orléans)
<u>N° 178/2014 du 29/04/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition, l'installation, la mise en œuvre et la maintenance d'une solution informatique pour la gestion des correspondances de la Ville et du CCAS de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 179/2014 du 29/04/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'abonnement à une base de données médias/journalistes
<u>N° 180/2014 du 02/05/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'internalisation de la messagerie électronique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 181/2014 du 02/05/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la rénovation de l'Eclairage Public et de la Signalisation Lumineuse Tricolore des rues de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 182/2014 du 02/05/2014</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite d'une requête en annulation déposée devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise tendant à l'annulation d'un arrêté portant sanction disciplinaire à l'encontre d'un agent municipal
<u>N° 183/2014 du 02/05/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de désherbage thermique à mousse chaude sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 184/2014 du 02/05/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de huit couronnes diamant granit pour caroteuse
<u>N° 185/2014 du 02/05/2014</u>	Marché relatif à la maintenance d'un duplicopieur Riso EZ 301 pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 186/2014 du 02/05/2014</u>	Marché relatif à l'achat d'une illustration portant sur le tri des déchets
<u>N° 187/2014 du 06/05/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'adhésif pour panneaux de voirie
<u>N° 188/2014 du 06/05/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de panneaux d'information de voirie
<u>N° 189/2014 du 06/05/2014</u>	Acquisition d'un sèche-linge et reprise de l'existant pour la crèche Sainte Amélie
<u>N° 190/2014 du 06/05/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de 5 bacs surchauffés pour les crèches de la Ville
<u>N° 191/2014 du 06/05/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de trois centrales vapeur pour les crèches de la Ville
<u>N° 192/2014 du 06/05/2014</u>	Convention d'occupation du domaine public relative à l'exploitation de la station-service et de distribution de carburants située dans le parking du Roule
<u>N° 193/2014 du 07/05/2014</u>	Avenant n°1 au marché n°2012M44 relatif à l'organisation de classes de découvertes pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : séjours de classes à thèmes en France / séjours de voyages scolaires en France

<u>N° 194/2014 du 07/05/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de remplacement de la toiture zinc de l'école maternelle Charcot à Neuilly-sur-Seine
<u>N° 195/2014 du 07/05/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et à la livraison de distributeurs de sachets pour le ramassage des déjections canines
<u>N° 196/2014 du 07/05/2014</u>	Acquisition d'un lave-vaisselle et reprise de l'existant au 1 ^{er} étage de la crèche Sainte Amélie
<u>N° 197/2014 du 07/05/2014</u>	Acquisition d'un four de remise en température de 110 couverts pour la crèche Sainte Anne
<u>N° 198/2014 du 09/05/2014</u>	Désignation des fonctionnaires admis à siéger avec voix consultative à la Commission de Délégation de Service Public du Vendredi 23 mai 2014
<u>N° 199/2014 du 09/05/2014</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de médiation canine sur la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 200/2014 du 12/05/2014</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet Vincent Segurel pour ses interventions dans le dossier « référé préventif Ste Anne »
<u>N° 201/2014 du 12/05/2014</u>	Marché relatif à la création d'une aire d'escalade au stade Général Monclar 55, boulevard du Parc à Neuilly-sur-Seine

1^{ère} PARTIE

N°1-22052014 ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT AUTOLIB' METROPOLE

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

DECIDE à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert Autolib' Métropole.

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Ville de Neuilly-sur-Seine au sein du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert Autolib' Métropole.

Sont candidats :

- Titulaire : Monsieur Eric SCHINDLER
- Suppléant : Monsieur Rémy CHEYMOL

Ces candidats ont obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

DIT QUE sont, en conséquence, élus en qualité de délégués du Conseil Municipal au Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert Autolib' Métropole :

- Titulaire : Monsieur Eric SCHINDLER
- Suppléant : Monsieur Rémy CHEYMOL

N°2-22052014 **ÉLECTION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
DE COURBEVOIE - NEUILLY-SUR-SEINE - PUTEAUX**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

DECIDE à l'unanimité de procéder, au scrutin public, à l'élection du représentant de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Courbevoie - Neuilly-sur-Seine – Puteaux au titre du nombre de patients ou nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu.

PROCEDE à l'élection du représentant de la Ville de Neuilly-sur-Seine au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Courbevoie - Neuilly-sur-Seine - Puteaux au titre du nombre de patients ou nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu.

Est candidat :

- Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN

Ce candidat a obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

DIT qu'est, en conséquence, élu en tant que représentant du Conseil Municipal au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Courbevoie – Neuilly-sur-Seine – Puteaux :

- Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN

DIT que la délibération n°15-10042014 du Conseil Municipal du 10 avril 2014 est rapportée.

N°3-22052014 **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - PROPOSITION PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL AU DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX DE LA LISTE
DES CONTRIBUABLES**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN-FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, M. Anthony DODEMAN et Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

DIT QUE

la liste des membres proposés au Directeur des Services Fiscaux par le Conseil Municipal dans sa séance du 22 mai 2014, se décompose comme suit :

Membres Titulaires (Commissaires) :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière	Cotisation foncière des entreprises
Anne-Christine CHEYMOL	X		
Michel DELOISON	X	X	
Claire de LESQUEN	X	X	
Claire VANNIER	X	X	
Jean-Gilles SINTES	X	X	
Nicolas WALLACH	X	X	X
Michel TESSIER	X	X	
Jean-Marc BEUNIER	X	X	
Vincent GARETTA	X	X	X
Jean-Jacques BONNAUD	X	X	X
Bernard WENDEN	X	X	
Hervé DE LAFFOREST	X	X	
Jean-Etudes BICHON	X		X
Carlos FADDOUL	X	X	
Patrick BERTRAND			X
Isabelle RUCKEBUSCH			X

Membres Suppléants :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière	Cotisation foncière des entreprises
Jean-Pierre CUIDET	X		
Frédéric BOULEUC	X	X	
Jean-Marcel NATAF	X	X	
Gérard COMMEROT	X	X	
Hugues DE BROUCKER	X	X	X
Jacques SIBEUD	X	X	X
Francis DOMANGE	X	X	
Colette MONTEIL	X	X	
François COSTET	X	X	
Alberto GABAI	X	X	
Philippe DARDIER	X	X	
Cécile SALVANES	X	X	X
Hervé RIES	X	X	X
Yvonnick CHARVERIAT	X	X	X
Gilbert GICQUEL			X
Claude BOKOBZA			X

N°4-22052014

ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES - REFONTE DE LA GRILLE DES QUOTIENTS FAMILIAUX ET FIXATION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT, ACCUEILS DU SOIR MATERNELS ET ELEMENTAIRES, ETUDES DIRIGEES, ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Sur le rapport de Mme Emmanuelle D'ORSAY,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.
Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN-FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.
A la majorité,

DIT que tous les services périscolaires proposés aux familles seront facturés en fonction de la grille de quotient familial suivante :

Tranches de quotient familial	
1	Moins de 255 €
2	De 255 € à moins de 522 €
3	De 522 € à moins de 745 €
4	De 745 € à moins de 1000 €
5	De 1000 € à moins de 2000 €
6	De 2000 € à moins de 3000 €
7	De 3000 € à moins de 5000 €
8	De 5000 € à moins de 10 000 €
9	Plus de 10 000 €

MAINTIENT le mode de calcul actuel du quotient familial, à partir du dernier avis d'imposition de la famille :

QF = ensemble des ressources déclarées par la famille / nombre de personnes vivant dans le foyer.

Pour les foyers monoparentaux, une part supplémentaire est comptée. Par exemple, un foyer composé d'un parent seul avec deux enfants se voit attribuer 4 parts.

Ressources déclarées : salaires, revenus de capitaux, revenus fonciers, allocations CAF, pension perçue, pension perçue, bénéfices industriels et commerciaux ;

Revenus déduits de l'ensemble des ressources déclarées : emplois à domicile, frais de garde d'enfants, pension versée.

FIXE ainsi que présenté dans l'annexe jointe les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2014.

DIT que les tarifs dits « exceptionnels » sont appliqués lorsque :
- en cas de difficultés imprévisibles rencontrées par des familles, il est nécessaire d'accueillir de façon inopinée leurs enfants.

DIT que pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine, il sera appliqué la grille des quotients familiaux, majorée de 20 %.

DIT que l'accueil du soir en élémentaire (contrairement à celui organisé en maternelle), ne peut être choisi seul mais est obligatoirement assorti d'une inscription à l'étude dirigée ou à un atelier sportif ou culturel, les animateurs présents dans les écoles prenant les enfants en charge à partir de 17h15 au sortir de ces activités périscolaires.

DIT que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville de l'exercice 2014 au code nature 7067 – fonctions 421 et 422.

DIT que cette nouvelle grille tarifaire sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2014.

**RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - FIXATION DES TARIFS
DES REPAS SERVIS DANS LES ECOLES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS
MATERNELS ET ELEMENTAIRES PUBLICS POUR L'ANNEE SCOLAIRE
2014/2015**

Sur le rapport de Mme Emmanuelle D'ORSAY,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN-FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, M. Anthony DODEMAN, Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

A la majorité,

FIXE les tarifs des repas servis dans les écoles publiques et les accueils de loisirs élémentaires et maternels de Neuilly-sur-Seine pour l'année 2014-2015 de la manière suivante :

Tranches de quotient familial		Tarifs
1	Moins de 255 €	1,19 €
2	De 255 € à moins de 522 €	2,66 €
3	De 522 € à moins de 745 €	3,98 €
4	De 745 € à moins de 1000 €	4,85 €
5	De 1000 € à moins de 2000 €	5,73 €
6	De 2000 € à moins de 3000 €	5,82 €
7	De 3000 € à moins de 5000 €	5,89 €
8	De 5000 € à moins de 10 000 €	6,17 €
9	Plus de 10 000 €	6,46 €

- Repas exceptionnels et repas enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine : 7,06 €/repas
- Repas adultes : 4,40 €/repas

MAINTIENT

la mesure de politique tarifaire en faveur des familles nombreuses neuilléennes, c'est-à-dire ayant trois enfants ou plus et confirme, ainsi qu'il suit les conditions d'admission que doivent remplir les familles :

- Résider à Neuilly-sur-Seine ;
- Avoir trois enfants au moins effectivement à charge ;
- Avoir trois enfants au moins inscrits au restaurant scolaire d'une école ou d'un accueil de loisirs maternels ou élémentaires publics de Neuilly-sur-Seine.

Les familles devront justifier de leur situation en adressant au service instructeur, à savoir la Direction de l'Enfance en Mairie :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- le justificatif d'activité professionnelle des deux parents (copie des 3 derniers bulletins de salaire ou tout autre justificatif d'emploi) ;
- le dernier avis d'imposition ;
- le relevé de prestations CAF ;
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile.

DIT

que pour les familles nombreuses il sera appliqué un abattement de 30 % pour le 3^{ème} enfant et, le cas échéant, les suivants sur le tarif qui aurait dû être appliqué au vu des ressources de la famille.

FIXE

la grille tarifaire pour les familles nombreuses à compter de la rentrée scolaire 2014-2015 comme suit :

Tranches de quotient familial		Tarifs Familles nombreuses
1	Moins de 255 €	0,84 €
2	De 255 € à moins de 522 €	1,87 €
3	De 522 € à moins de 745 €	2,78 €
4	De 745 € à moins de 1000 €	3,39 €
5	De 1000 € à moins de 2000 €	4,01 €
6	De 2000 € à moins de 3000 €	4,08 €
7	De 3000 € à moins de 5000 €	4,12 €
8	De 5000 € à moins de 10 000 €	4,32 €
9	Plus de 10 000 €	4,52 €

DIT

que pour les enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance à la Maison d'Enfants Quenessen située 79 Bis, rue de Villiers ou à la Fondation Paul-Parquet située 41, boulevard Paul-Emile Victor et qui fréquentent les écoles et les accueils de loisirs maternels et élémentaires publics de notre Ville, il sera appliqué le tarif correspondant à la tranche 1 de quotient familial.

DIT

que pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé à la restauration scolaire, c'est-à-dire des enfants présentant des allergies graves qui ne consomment pas le repas SOGERES mais le repas confectionné par leurs familles, il sera appliqué un abattement de 35 % sur le tarif qui aurait dû être appliqué au vu des ressources de la famille.

FIXE

la grille tarifaire pour les projets d'accueil individualisé, à compter de la rentrée scolaire 2014-2015 comme suit :

Tranches de quotient familial		Tarifs PAI
1	Moins de 255 €	0,78 €
2	De 255 € à moins de 522 €	1,73 €
3	De 522 € à moins de 745 €	2,58 €
4	De 745 € à moins de 1000 €	3,15 €
5	De 1000 € à moins de 2000 €	3,72 €
6	De 2000 € à moins de 3000 €	3,78 €
7	De 3000 € à moins de 5000 €	3,83 €
8	De 5000 € à moins de 10 000 €	4,01 €
9	Plus de 10 000 €	4,20 €

DIT QUE

que pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine ainsi que pour les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire de façon exceptionnelle ou sans être inscrits, le tarif « repas exceptionnels » sera appliqué.

- DIT QUE** que les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine mais qui y sont scolarisés lorsque les effectifs le permettent, bénéficieront du tarif appliqué aux enfants neuilléens lorsque la commune de domicile s'engage par écrit à prendre en charge l'écart entre le tarif appliqué et le tarif non-neuilléen.
- DIT QUE** les enfants domiciliés à Levallois-Perret scolarisés à l'école Gorce-Franklin dans le cadre de la convention signée avec la Ville de Levallois bénéficieront du tarif appliqué aux enfants neuilléens.
- DIT QUE** que les enfants présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, même domiciliés dans une autre commune et qui seront accueillis dans une **classe d'intégration scolaire (CLIS)** bénéficieront du tarif appliqué aux enfants neuilléens.
- DIT QUE** que les familles qui ne communiquent pas les éléments permettant de déterminer le montant de la participation familiale lors de l'inscription de l'enfant, se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche la plus élevée de la grille de tarification jusqu'à régularisation complète du dossier.
- DIT QUE** que ces tarifs sont applicables à compter de la rentrée scolaire 2014.

N°6-22052014 ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, ACCUEILS DU SOIR MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES, ÉTUDES DIRIGÉES, ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS - ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Sur le rapport de Mme Emmanuelle D'ORSAY,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN-FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, M. Anthony DODEMAN, Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

A la majorité,

ADOPTE le présent règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement, des accueils du soir maternels et élémentaires, des études dirigées, des ateliers sportifs et culturels qui remplace les précédents règlements et sera affiché sur les sites concernés (les écoles maternelles et élémentaires). Ce règlement annexé à la présente délibération en est une partie intégrante.

DIT QUE un exemplaire de ce règlement intérieur sera remis aux familles lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) à une activité périscolaire.

N°7-22052014 RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Sur le rapport de Mme Emmanuelle D'ORSAY,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN-FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, M. Anthony DODEMAN, Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

A la majorité,

ADOPTE le présent règlement intérieur de la restauration scolaire et périscolaire qui remplace les précédents règlements et sera affiché sur les sites concernés (les écoles maternelles et élémentaires).

DIT QUE ce règlement intérieur est annexé à la présente délibération dont il fait partie intégrante.

DIT qu'un exemplaire de ce règlement intérieur sera remis aux familles lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) à la restauration scolaire ou périscolaire.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN-FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, M. Anthony DODEMAN, Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

A la majorité,

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal joint à la présente délibération.

2^{ème} PARTIE

N°9-22052014**AUTORISATION DONNEE A CERTAINS REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMINE D'OCCUPER LES FONCTIONS DE PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT - FIXATION DE LA REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS**

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

A la majorité,

AUTORISE Monsieur François LE STANG, Adjoint au Maire, sous réserve de son élection par le Conseil d'Administration de la SEMINE à exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la SEMINE.

AUTORISE Monsieur Gilles de la MOTTE, Conseiller Municipal délégué, sous réserve de son élection par le Conseil d'Administration de la SEMINE à exercer les fonctions d'administrateur délégué Vice-Président de la SEMINE.

DIT QUE les administrateurs représentant la Ville, y compris le Président le Vice-Président, exercent leur mandat à titre gratuit.

DIT QUE si le Conseil d'Administration en fait le choix conformément à l'article 20.1 des statuts de la SEMINE, le Président est également autorisé à exercer les fonctions de Directeur Général.

N°10-22052014**ACQUISITION AMIABLE AUPRES DES EPOUX CASEL D'UN LOT DE COPROPRIETE DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 149 AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY-SUR-SEINE**

Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

A la majorité,

DECIDE l'acquisition amiable du lot de copropriété n°199 consistant en un studio d'une superficie de 14,34 m², libre de toute occupation, appartenant aux époux CASEL dans l'ensemble immobilier sis 149 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine, cadastré section AH n°13 au prix de 98 938 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par Maître CLERC, notaire de la Ville ainsi que tous les actes complémentaires ou subséquents.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement au budget communal au compte 2132-72.

N°11-22052014

**SERVITUDE DE PASSAGE PUBLIC SUR L'ILE DE LA JATTE - AUTORISATION
DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ENTRETIEN**

Monsieur Serge VINENT-GARRO ne prend pas part au vote.
Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.
A la majorité,

APPROUVE les termes de la convention d'entretien de la servitude de passage public sur l'île de la Jatte à conclure avec le syndicat des copropriétaires du 16-22, boulevard Vital Bouhot.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien de la servitude de passage public annexée à la présente délibération.

N°12-22052014

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE
LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NEUILLY-SUR-
SEINE POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE «
RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES »**

Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.
A la majorité,

APPROUVE les termes de la convention portant constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Neuilly-sur-Seine pour la souscription d'un contrat d'assurance « Responsabilité civile et risques annexes ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

DIT QUE les dépenses correspondantes seront imputées sur le code fonction 020 nature 616 du budget de la Ville.

N°13-22052014

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
NEUILLY-SUR-SEINE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ENTRETIEN
DES APPAREILS ELEVATEURS**

Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.
A la majorité,

APPROUVE les termes de la convention portant constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Neuilly-sur-Seine pour la passation d'un marché d'entretien des appareils élévateurs de la Ville et du CCAS de Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

DIT QUE les dépenses correspondantes seront imputées sur le code nature 61522 fonctions diverses du budget de la Ville.

N°14-22052014

**REALISATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOGEMENTS SOCIAUX
SUR LA PARCELLE SAINTE-ANNE (2EME PHASE) - APPROBATION DU
DECOMPTE GENERAL DES SOCIETES CONCERNEES**

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

A la majorité,

APPROUVE les projets de décompte général des sociétés suivantes :

- Société CPLC, siégeant 23, rue de l'Eglise 92200 Neuilly-sur-Seine, titulaire du lot n°4 « Revêtements durs (pierres, carrelages) » d'un montant de 658 808,69 € H.T., soit 787 935,19 € T.T.C. ;
- Société LES CHARPENTIERES DE PARIS, siégeant 46, rue des Meuniers 92220 Bagneux, titulaire du lot n°13 « Menuiseries extérieures » d'un montant de 459 066,22 € H.T., soit 549 043,20 € T.T.C. ;
- Société CCR, siégeant ZA du Paradis - BP 400 05 - 95660 Champagne sur Oise, titulaire du lot n°21 « Restauration des façades en plâtre » d'un montant de 779 019,32 € H.T., soit 931 707,09 € T.T.C. ;
- Société UNIVERSAL PAYSAGE, siégeant 16, rue Carpeaux 75018 Paris, titulaire du lot n°25 « Espaces Verts » d'un montant de 96 557,90 € H.T., soit 115 483,24 € T.T.C. ;
- Société ART DAN IDF, siégeant 17, rue de la Gaudrée 91410 Dourdan, titulaire du lot n°26 « Sols sportifs » d'un montant de 45 092,19 € H.T., soit 53 930,26 € T.T.C. ;
- Société JP MENUISERIE, siégeant 18, rue de la Procession 92830 Gennevilliers, titulaire du lot n°29 « Menuiseries extérieures PVC » d'un montant de 41 554,19 € H.T., soit 49 698,81 € T.T.C. ;
- Société PRODESIGN, siégeant 3, rue Eugène Hénaff 93240 Stains, titulaire du lot n°32 « Agencement et décoration du foyer bar et hall d'accueil » d'un montant de 643 026,66 € H.T., soit 769 059,89 € T.T.C. ;
- Société PAVECO, siégeant ZA des Cettons, 11 rue Panhard et Levassor 78570 Chanteloup les Vignes, titulaire du lot n°33 « Aménagement extérieur du parvis » d'un montant de 185 660,40 € H.T., soit 222 049,89 € H.T.

DIT QUE les dépenses correspondantes sont imputées aux codes nature 2313.

N°15-22052014

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE
DE L'AUDITORIUM SAINTE-ANNE A L'ASSOCIATION CULTURE ET
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS LE 16 JUIN 2014**

A l'unanimité,

APPROUVE la convention ci-annexée relative à l'occupation temporaire de l'auditorium Sainte-Anne par l'association Culture et bibliothèque pour tous, à titre gracieux, aux fins d'organisation d'une rencontre littéraire le lundi 16 juin 2014 de 14h à 17h30.

AUTORISE Monsieur le maire à signer ladite convention.

A l'unanimité,

FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2014, les nouveaux tarifs de mise à disposition de chaque salle, à savoir :

1/ Espace de Loisirs LE 167 :

- De 9h à 17h30 :
- salle de spectacle (montage, démontage, répétitions ou manifestations) :
 - 1 607,45 € H.T. (soit 1 928,94 € TTC).

2/ THEATRE LE VILLAGE :

- de 9h à 17h30 :
- salle de spectacle (montage, démontage, répétitions ou manifestations) :
 - 1 003,31 € H.T. (soit 1 203,97 € TTC).
- de 9h à 12h30 et/ou de 13h30 à 17h30, par demi-journée :
- salle n°3 : 76,60 € H.T. (soit 91,92 € TTC)
- salle n°4 : 76,60 € H.T. (soit 91,92 € TTC)
- salles 3 et 4 réunies : 153,20 € H.T. (soit 183,84 € TTC)

3/ HÔTEL ARTURO LOPEZ :

- Par tranche de 3 heures (non compressibles), de 9h à 21h :
- salle des coquillages et des bals : 316,09 € H.T. (soit 379,31 € TTC)
- salles dites « de réception » : 632,18 € H.T. (soit 758,62 € TTC)
- salon « tisanière » : 61,00 € H.T. (soit 73,20 € TTC)
- petit salon piano : 55,92 € H.T. (soit 67,10 € TTC)
- petit salon : 20,33 € H.T. (soit 24,40 € TTC)

DECIDE que les tarifs seront majorés de 25 % pour toute occupation après 17h30 ainsi que le samedi et de 50 % le dimanche.

DECIDE que les tarifs seront majorés de 50 % pour l'occupation des salles « à la journée », de 9h à 23h.

DECIDE qu'à titre exceptionnel un tarif appelé « forfait » correspondant à 50% du tarif « à la journée » pourra être appliqué, selon les dispositions exposées ci-après.

AUTORISE Monsieur le Maire à accorder une mise à disposition des salles communales, dans les conditions tarifaires suivantes :

- Gratuité : pour les associations à but non lucratif, domiciliées à Neuilly-sur-Seine, dont une majorité des membres sont neuilléens, et justifiant d'un intérêt public local.

- « forfait » : aux personnes physiques ou morales, domiciliées ou non à Neuilly-sur-Seine, qui justifient d'une situation particulière tenant à l'objet de la manifestation organisée dans la salle (par exemple une manifestation à but caritatif) ou dispensant une activité ou un enseignement payant, ou proposant une représentation publique avec billetterie.
- Payant : pour toutes les autres demandes.

DECIDE qu'une association pourra bénéficier d'une salle communale à titre gratuit, à condition toutefois de justifier d'au moins une année d'existence et d'avoir fourni un bilan d'activité ainsi qu'un bilan financier.

DECIDE que les salles communales seront ouvertes du lundi au samedi inclus, ainsi que le dimanche à titre exceptionnel.

DECIDE que la redevance est payable d'avance, qu'elle reste acquise à la Ville en cas d'annulation parvenant moins de trente jours avant la date de l'évènement, et que toute plage horaire commencée est due en totalité.

DIT que les tarifs fixés seront assujettis à une TVA au taux en vigueur et qu'il sera mis à jour en fonction des dispositions législatives.

DIT que le produit des redevances sera constaté au compte 70388 Fonction 020 du budget communal.

N°17-22052014 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES CREE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL SIPPAREC

Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.
A la majorité,

APPROUVE l'acte constitutif du Groupement de Commandes pour les Services de Communications Electroniques (GCSCE) annexé à la présente délibération, portant adhésion au GCSCE.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT QUE Le montant de la dépense sera imputé au compte 6281 fonction 020 du budget communal de l'exercice 2014.

N°18-22052014 STATIONNEMENT DE SURFACE - CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS POUR LA REALISATION D'ÎLOTS ANTI-STATIONNEMENT EN DUR SUR LE DOMAINE PUBLIC

Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.
A la majorité,

ADOPTE les termes de la convention-type d'offre de concours pour la réalisation d'îlots anti-stationnement en dur sur le domaine public.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention d'offre de concours dès lors qu'elle porte sur la réalisation d'îlots anti-stationnement en dur sur le domaine public selon les conditions fixées dans le document-type annexé à la présente délibération.

PRECISE que les recettes générées au titre de l'exécution de cette convention seront affectées au budget principal sur le compte 1346 fonction 822.

Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

A la majorité,

FIXE le montant du remplacement des dispositifs d'accès aux parkings gérés en régie en cas de perte ou de vol à :

	Télécommande/Badge Magnétique			Clés		
	H.T.	T.V.A. 20 %	T.T.C.	H.T.	T.V.A. 20 %	T.T.C.
Inkermann						
Amodiatoires	25,00 €	5,00 €	30,00 €			
Locataires	25,00 €	5,00 €	30,00 €			
Dulud						
Locataires	39,17 €	7,83 €	47,00 €	25,00 €	5,00 €	30,00 €
Sainte-Anne						
Amodiatoires	39,17 €	7,83 €	47,00 €	20,00 €	4,00 €	24,00 €
Locataires	39,17 €	7,83 €	47,00 €	20,00 €	4,00 €	24,00 €
Jatte						
Amodiatoires	39,17 €	7,83 €	47,00 €	37,50 €	7,50 €	45,00 €
Locataires	39,17 €	7,83 €	47,00 €	37,50 €	7,50 €	45,00 €
Jatte Ilot C6						
Amodiatoires	41,67 €	8,33 €	50,00 €			
Locataires	41,67 €	8,33 €	50,00 €			
Bagatelle						
Amodiatoires	25,00 €	5,00 €	30,00 €			
Locataires	25,00 €	5,00 €	30,00 €			

PRECISE que des avenants seront conclus le cas échéant avec chacun des locataires et des amodiataires des parkings sus-mentionnés.

PRECISE que ces montants pourront être réévalués après approbation du Conseil Municipal.

PRECISE que les recettes générées seront affectées au budget annexe des Parkings (nature 7788).

A l'unanimité,

AUTORISE en application de l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exercice du droit à la formation des élus municipaux comme suit :

- Les dépenses annuelles de formation des élus sont limitées à 20% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune ;
- Les organismes de formation doivent être agréés par le Ministère de l'Intérieur ;
- Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé chaque année au Compte Administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal.

DIT QUE la dépense donne lieu chaque année, en application des principes évoqués ci-dessus, à inscription au budget primitif de la Ville Chapitre 65, compte nature 6535 formation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h42.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

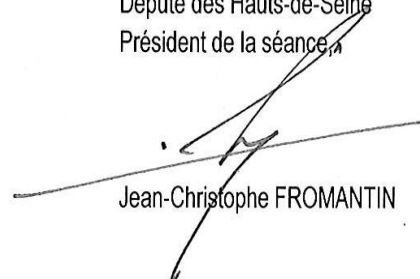
Le Maire,
Député des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 28 mai 2014.

Le Maire,
Député des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN